

ARRÊTÉ
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° [numéro du décret] du [date] portant statut particulier du cadre d'emplois des [cadre d'emploi],
Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le [date],

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'année [année], le tableau d'avancement au grade de [grade] est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Échelon, Ancienneté	Promouvable à partir de
1		
2		
3		
4		

ARTICLE 2 :

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire général (*ou le Directeur général*) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au représentant de l'État,
- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]
Le Maire (*ou le Président*),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr